

Ce Conseil d'Administration s'ouvre avec trois nouvelles désignations employeurs :

- Pascal DOUGLAZET, pour AXESS/FEHAP
- Guillaume DESOBLIN, pour le SYNERPA
- Arnaud BONDUELLE, pour PRESANCE

A noter que la CFDT ne disposait que de trois représentants présents, avec chacun un mandat. La CFDT a confié un mandat à Frédéric DESBEAUX (CGT) et à Eric DENISET (cgt-FO)

### **1. Approbation du Procès-verbal du 25.09.24**

Approuvé à l'unanimité

### **2. Point d'actualité du Directeur Général**

En termes de volume, augmentation significative du montant des engagements sur les trois dernières années, qui est cohérente, par rapport aux besoins du secteur, d'utilisation des fonds de la formation professionnelle. En 2022, sur la branche 3SMS, étaient engagés 47 millions d'euros sur la formation professionnelle et c'est près de 90 millions d'euros en 2024. Pour la branche HP, c'était 1,2 million en 2022, et c'est près de 7 millions d'euros en 2024. Sur la branche SPSTI, en 2022, c'était 668 000 euros contre 3,5 millions d'engagés aujourd'hui. Cela témoigne d'une activité qui s'est très fortement améliorée et renforcée auprès des adhérents et des salariés, en déclinaison, bien entendu, des orientations des branches et des décisions du Conseil d'administration.

En termes de qualité, 25 % de fonds engagés de plus que l'année dernière à la même période dûs à l'initiative d'organisation qui a beaucoup mobilisé les adhérents par anticipation dans les échanges avec les équipes de l'OPCO, sur le plan de développement des compétences et cela a pour conséquence significative une participation plus importante que l'année dernière.

Une autre conséquence est la mission de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) qui traite de la prise en compte, dans la formation professionnelle, et pas uniquement dans le secteur de la santé, de la transition écologique et de ce qu'ils appellent "le verdissement des actions de formation".

### **3. Tableaux de bord du suivi d'activités**

Présentation d'un niveau d'engagement global des dossiers pour le réseau d'un montant de 558 millions d'euros à fin octobre. Il est en progression de près de 10 % par rapport à octobre de l'année dernière. On constate que ces augmentations concernent tous les dispositifs, les financements légaux qui progressent de 1 % en montant, les financements conventionnels qui progressent de près de 29 % en montant et 19 % en nombre, et les financements volontaires qui progressent également de 9 %.

Les dispositifs financiers des financements légaux progressent particulièrement sur l'alternance. La progression importante sur les fonds légaux s'explique également par un délai de traitement des dossiers qui a été raccourci, qui est passé à moins de sept jours.

Constat pour les contrats d'apprentissage d'une progression de près de 7 % par rapport à l'année dernière.

Sur les dispositifs aide TPME, on est à près de 71 % de progression par rapport à octobre de l'année dernière.

Progression de manière très forte des branches HP et SPSTI qui ont un niveau d'engagement très important, près de 183 % d'augmentation par rapport à l'année dernière pour la branche SPSTI et près de 96 % pour la branche HP.

Sur la partie conventionnelle, c'est une forte mobilisation des fonds des dotations annuelles et des dotations de réserves.

Sur la partie fonds légaux, les dépenses non éligibles à la péréquation ont atteint leur seuil de 3 millions. Donc tout a été consommé à date.

#### **4. Décision sur les Orientations financières 2025**

Information que la convention relative aux fonds conventionnels pour la branche SPSTI a été reconduite pour 2025.

Intervention du Vice-Président FO, Eric Deniset :

*“Pour le collègue salarié, cela va être très rapide. Au Conseil d'administration de septembre, nous avons eu largement le temps d'explicitier notre position, qui était une position de collègue pour les trois organisations syndicales de salariés.*

*Le point d'achoppement, un petit rappel pédagogique pour les nouveaux administrateurs, concerne les dépenses non éligibles à la péréquation. Ces dépenses vont conditionner le montant de l'accès à la péréquation que l'on va pouvoir obtenir pour qualifier les salariés avec ProA. Plus ces dépenses non éligibles à la péréquation sont élevées, moins nous disposons de fonds pour professionnaliser et qualifier les salariés.*

*Depuis quelques années, les organisations syndicales de salariés ont pris comme position - avec de légères différences selon les organisations - que la trajectoire de ces dépenses non éligibles à la péréquation atteigne zéro, afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de fonds liés à la péréquation. Nous avons eu encore une période de sursis pour cette année et les trois organisations syndicales sont tombées d'accord pour qu'en 2025, ces dépenses non éligibles à la péréquation soient à zéro, de manière à optimiser au maximum les fonds disponibles pour financer le dispositif ProA, qui dans nos différents secteurs fonctionne de manière assez importante.*

*Nous tenons à ce dispositif ProA pour plusieurs raisons. Pour ceux qui me connaissent un peu, ils vont être surpris d'une expression que je n'utilise quasiment jamais, qui est "gagnant-gagnant". Pour une fois, je pense que cela existe. C'est-à-dire qu'autant pour les établissements que pour les salariés, ce dispositif est positif. Pour les salariés, cela leur permet de monter en qualification en poursuivant leur contrat de travail, sans rupture, sans être obligés de rompre le contrat de travail pour entrer, selon l'âge, en contrat de pro ou en contrat d'apprentissage.*

*Pour l'établissement, avec beaucoup de guillemets, mais on entend beaucoup parler de "fidélisation des salariés". Effectivement, la poursuite du contrat de travail avec une promotion à la clé, je pense que cela ne peut être qu'un facteur positif de fidélisation des salariés. Parce que, si vous faites rompre le contrat de travail, qu'est-ce qui vous dit que le salarié, une fois la qualification acquise, ne va pas aller ailleurs ? On ne peut pas dire que cela soit une sécurisation du parcours professionnel.*

*Lorsque l'on voit le calcul du besoin en professionnalisation, qui s'élève, d'après les chiffres, à plus de 75 millions d'euros, que l'on compare aux projections faites par les services où l'on disposerait au maximum de 36 millions d'euros pour ProA, mais avec l'accès à la péréquation, justement, on peut augmenter ces montants-là. Le montant que l'on attribuerait à des dépenses non éligibles à la péréquation n'est pas proportionnel à la baisse des moyens qui y sont liés.*

*Je me suis amusé à faire le calcul. Si on met 1,5 million de dépenses non éligibles à la péréquation, on perd 4,5 millions de professionnalisation. Si on met 3 millions de DNEP, on perd 10,5 millions. Si on met 5 millions de dépenses non éligibles, on perd 17,25 millions, qui sont en moins pour la professionnalisation des salariés. À partir de ces constats, les organisations syndicales de salariés ont une position unanime qui est : les dépenses non éligibles à la péréquation à zéro.”<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Les citations en italique sont extraites des Minutes du CA

Les employeurs ne sont pas d'accord pour supprimer les DNEP.

Le vice-président FO indique alors :

*« Je tiens à faire un petit rappel du dernier Conseil d'administration où nous avons déjà abordé cette question. Antoine DUBREUIL avait alors fait une proposition qui était de sortir la question de la professionnalisation des DNEP. C'est ce qui nous bloque pour l'instant dans l'établissement du budget, de manière à permettre aux services de commencer la campagne 2025. Le Collège salarié, à l'unanimité, a retenu cette proposition. Nous étions d'accord pour nous donner le temps de faire mûrir, d'avancer et de voter au moins sur ce sur quoi nous étions d'accord. Le Collège employeur, malheureusement, nous a donné une fin de non-recevoir. Je me permets, au nom du Collège salarié, de réitérer cette proposition de manière à permettre aux services techniques de lancer la campagne et que nous revenions en décembre pour trouver une issue, j'espère, je le souhaite, dans l'intérêt de tout le monde, sur cette question des dépenses éligibles à la péréquation qui vont conditionner l'accès à la péréquation pour ProA. ».*

Ils reviennent en séance en indiquant :

*« Nous sommes tout à fait favorables à voter une partie du budget aujourd'hui, afin de ne pas bloquer le reste des travaux menés, notamment en termes de conventionnement par les équipes de l'OPCO Santé et donc de réserver la question des DNEP en « questions restant à traiter » pour le CA du 18 décembre.*

*Nous rejoignons le collège salarié sur cette proposition. »*

Il est procédé au vote sur les orientations budgétaires (à l'exclusion de PROA2025) qui sont adoptées à l'unanimité

5. Décision Suite SPP SSSMS extraordinaire: projet délibération 2025 sur les orientations financières et modalités de gestion des fonds pour TH en ESAT: CTH/CNTH/Fonds de réserve  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

6. Décision Suite SPP SPSTI : Projet de délibération/ répartition des FCM 2025  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

7. Décision Suite SPP SPSTI : Projet de délibération/modalités d'utilisation FCM 2025  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

8. Décision Suite SPP SPSTI : Projet de délibération sur les frais de gestion 2024  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

9. Décision Suite SPP HP : Modification de la délibération sur la répartition des FCM 2024  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

10. Décision Suite SPP HP : Modification de la délibération sur les modalités de gestion FCM 2024- financement de la VAE  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

11. Décision Suite CALT : Projet de délibération mutualisant les fonds PROA fléchés sur les PTP 2024  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

12. Décision Suite CALT : Projet de délibération toutes branches/PEC PROA HP-SPSTI-SSSMS  
Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

13. Information sur le Bilan CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie) 2023

Engagements des fonds CNSA pour l'année 2023 sur demande du dernier Conseil d'administration d'une enveloppe CNSA de 7 612 000 euros, qui se répartit :

- entre la qualification, à hauteur de 4,7 millions, et la professionnalisation à hauteur de 2,6 millions; financement de 394 parcours (diplôme d'aide-soignant, le diplôme d'accompagnant éducatif et social et le diplôme d'infirmier, pour un engagement global de 3 830 000 euros). L'enveloppe professionnalisation des salariés a permis à 5 218 bénéficiaires en 2023 pour un montant global de 2,7 millions engagés financièrement (la formation d'assistants de soins en gérontologie, les actions en lien avec la bientraitance et les actions de formation sur le sujet de l'autisme).

- d'une enveloppe dédiée aux frais de pilotage de 3 % de la subvention qui nous avait été allouée. Au global, nous avons pu financer 5 612 départs en formation sur l'année 2023 pour un montant de 6,6 millions, avec un taux d'intervention sur les dossiers de 58 % de la subvention CNSA, sachant que la contrepartie était prise sur les fonds conventionnels mutualisés ou sur les comptes investissement formation des adhérents. Par région, avec le top 3 des régions les plus consommatrices, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et l'Ile-de-France. 0 % de mobilisation de Guyane, en Guadeloupe, océan Indien et Martinique. 65 % de l'enveloppe 2023 a été engagée pour la branche 3SMS et 35 % pour la branche HP. La branche HP se mobilise effectivement fortement autour de ce dispositif en abondant de son plan de développement des compétences, puisqu'on est sur 35 %, bien au-delà du poids que représente la branche au sein de l'OPCO.

14. Décision Convention OPCO Santé/ AKTO- Mayotte, St Barthelemy, St Martin

Cette convention vise simplement à organiser, à prévoir la collaboration entre AKTO et l'OPCO Santé sur la prise en charge des demandes des adhérents sous un angle qui est très pragmatique, qui est de dire que l'OPCO Santé a des fonds conventionnels, qu'AKTO gère les fonds légaux, mais que la complexité des dossiers du champ de la santé nécessite que cela soit pris en charge par un conseiller de l'OPCO Santé en réponse aux besoins des adhérents, mais avec l'assurance que l'on puisse mobiliser les fonds légaux dans l'intérêt des adhérents et des employeurs. C'est ce que prévoit la convention. Le CA rend un avis favorable à l'unanimité.

Pour FO, Christel Hacquard, Marc Reisdorf et Eric Deniset